

VRAI OU FAUX ?

Au Comité d'Établissement (CE) OFS, géré par la CFE-CGC, il y a réduction des frais de gestion.

Vrai : Grâce au licenciement abusif des 7 salariés du CE il y a eu une réduction drastique des frais de gestion. La conception des ASC par ce syndicat est la cause de ces licenciements. En effet, plutôt que de réclamer des augmentations de salaire et un meilleur partage de la valeur ajoutée, bref, de se battre pour que les salariés aient un meilleur pouvoir d'achat, la CFE-CGC préfère se substituer à Orange. Vous recevez donc des « subventions » et pour qu'elles soient « importantes », cette organisation syndicale a contribué à l'augmentation du chômage !

Les 7 salariés du CE se sont défendus et ont tous gagné auprès du tribunal des prud'hommes ! Cela représente quelques centaines de milliers d'euros, qu'il faudra bien payer !!!

Les CE de SCE et d'OFS, gérés par la CFE-CGC ont attaqué au tribunal l'accord ASC (signé par la CFE-CGC) pour obtenir « de bonnes règles de calcul » des subventions ASC ?

Vrai : Elle est la seule organisation syndicale à défendre la répartition de la masse salariale par CE et non au sein de l'UES Orange. La CFE-CGC qui regorge de grands mots sur la culture d'entreprise et même de groupe, ne veut absolument pas faire preuve de solidarité et se prononce pour la coexistence de CE « pauvres » et de CE « riches ».

**Ensemble décidons
de notre avenir !**



**Je clique
Je vote CGT !**

Il existe des fraudes massives au sein des CE d'Orange ?

Faux : La CFE-CGC l'affirme mais sans aucune preuve. Néanmoins, la CFE-CGC d'OFS, attaqué par le CCUES en justice, a perdu au tribunal et doit plus d'un million et demi d'euro au CCUES.

Les « bons » gestionnaires du CE OFS ont refusé de payer au CCUES sa quote-part. Pourtant, vos enfants ont pu bénéficier des prestations de colonies de vacances etc. Bref, le CE OFS utilise l'argent versé par les autres CE d'Orange !

Il faudra payer cette somme et la provisionner (ce qui, à ce jour, n'est toujours pas fait). Quoi qu'il en soit, lorsqu'il y a litige, il est obligatoire de « réserver » des sommes pour faire face : les « bons » gestionnaires ne le savaient-ils pas ? En tous cas, l'an prochain et peut-être aussi en 2019 et années suivantes, vous recevrez moins de chèques...

Tous les salariés d'OFS ont accès aux ASC du périmètre ?

Faux : Les salariés ne désirant pas que des informations personnelles soient données par la Direction au CE, n'ont pas obtenu de code d'accès au site du CE. Il en résulte que des salariés sont, de fait, exclus de toutes les informations et d'une grande partie des prestations fournies par le CE (accès au PV, ASC, ...). Le bureau du CE n'a pas mis en place de procédure permettant à tous d'y accéder.

La CFE-CGC, grande organisation solidaire, refuse le quotient familial qui permet de rééquilibrer les prestations en fonction du réel pouvoir d'achat des ménages : un(e) collègue en bande E célibataire de 2 enfants va percevoir autant qu'un(e) collègue célibataire de même niveau...

Vous recevez des « chèques », mais aucune activité culturelle n'est proposée par le CE, seule Orange organise, quelques fois et de façon injuste, des expositions, des conférences...

La restauration est reprise par les CE dont la CFE-CGC a la gestion ?

Vrai et Faux : Au CE de SCE, les élus CFE-CGC accusent la direction d'Orange de mal gérer leurs intérêts dans la restauration collective. Ils obtiennent sa reprise via les tribunaux.

Mais, oh surprise, dès sa restitution, ils décident d'en confier la gestion à la Direction d'Orange de SCE... qui contre toute attente accepte !